Que faire en cas de vol, perte ou casse de l'appareil ?

Dans tous les cas, informer le helpdesk dès que possible.

En cas de perte, nous devons être informés au plus vite pour faire un blocage de la carte SIM et du compte Exchange. Si le téléphone a été oublié dans les transports en commun, il faut l'annoncer sans délai auprès du prestataire de transport. Les CFF offrent la possibilité de faire cela en ligne. Il y a une procédure identique à l'aéroport de Genève.

En cas de vol, il faut immédiatement se rendre à la police pour établir un constat, et informer le helpdesk dès que possible pour effectuer les blocages nécessaires.

En cas de casse, l'appareil sera réparé selon son état s'il a moins de 2 ans ou remplacé par un appareil neuf. La part de l'école sera déduite selon la durée d'amortissement du téléphone. Le service informatique étudie une solution au cas par cas.

Adresse URL en ligne: https://faq.he-arc.ch/article.php?id=215